

<b>Zeitschrift:</b>	Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerischer Zivilschutzverband
<b>Band:</b>	53 (2006)
<b>Heft:</b>	1
<b>Artikel:</b>	Partie frémissante pour l'Union suisse
<b>Autor:</b>	Münger, Hans Jürg
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-370306">https://doi.org/10.5169/seals-370306</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

SESSION D'HIVER 2005: «GROUNDING» DE L'USPC ÉVITÉ DE JUSTESSE

## Partie frémissante pour l'Union suisse

Depuis des années, l'Union suisse pour la protection civile (USPC) exerce son activité dans le cadre d'un contrat de prestations conclu avec l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP). En contrepartie, l'USPC reçoit une participation fédérale de 235 000 francs. Ce montant représente plus de 90 % des recettes de l'USPC. Suite à une proposition de sa Commission des finances, le Conseil national, lors de sa session d'hiver 2005, supprima, dans une action précipitée, la totalité de la contribution allouée à l'association. Comme le Conseil des Etats maintenait la subvention, la Commission du Conseil national laissa tomber sa proposition une semaine plus tard. En somme, l'USPC pourra continuer son travail, au moins cette année 2006. Son personnel ne sera pas mis à la porte du jour au lendemain.

### HANS JÜRG MÜNGER

Durant sa session d'hiver 2005, le Parlement fédéral n'a pas éprouvé le besoin d'une ambiance de fête, particulièrement à l'approche de Noël. Dans sa 51<sup>e</sup> année d'existence, l'Union suisse pour la protection civile a connu pour la première fois une vraie lutte pour sa survie. Un mix de rage des économies, à propos d'un montant minime, comparé avec la totalité du budget fédéral, doublé de la myopie de la pensée ainsi que la méconnaissance de la protection civile et de ses tâches, a mené, peu avant le début de la

session, à la proposition de la Commission des finances du Conseil national, voulant supprimer la totalité de la contribution fédérale de 235 000 francs qui est, depuis des années, allouée à l'USPC.

Rares sont ceux qui, au sein de la Commission des finances, étaient capables de comprendre la portée d'une telle décision. Le soutien que l'Etat apporte à l'Union suisse pour la protection civile, une institution active dans toute la Suisse dans le domaine de l'information et de l'instruction, est pour cette dernière d'une importance vitale puisque l'on

*JM. Le jour de la votation sur la suppression de la subvention fédérale, le 5.12.2005, l'Union suisse pour la protection civile a fait distribuer aux conseillers nationaux la lettre suivante:*

«Mesdames et Messieurs,

Sans le moindre avertissement, votre Commission des finances a infiltré dans le budget 2006 la proposition de supprimer la participation fédérale qui se monte à 235 000 francs. Nous sommes très étonnés de cette mesure car ce montant est très modeste, si on le situe dans le cadre de la totalité du budget fédéral et cela se passe justement au terme de 2005, l'année des inondations. Non seulement la protection civile mais aussi notre association ont fait preuve de leurs aptitudes au sein de la nouvelle protection de la population.

La participation fédérale de 235 000 francs revêt une importance vitale pour notre organisation faîtière (9000 membres, 17 sections cantonales). Elle représente plus de 90 % de toutes nos recettes. Une suppression aurait des conséquences graves:

- Résiliation sans délai et unilatérale d'un contrat, du côté de la Confédération.
- Arrêt des activités attendues dans le domaine de l'information et du perfectionnement.
- Renoncement sans alternative à la publication de la revue *action*.
- Liquidation de l'association et de son secrétariat.
- Aucune chance pour une nouvelle orientation ordonnée et les synergies visées.
- Licenciement des deux collaborateurs (170 %) du secrétariat central.
- Perte du seul procureur des 120 000 personnes astreintes à servir dans la protection civile, au contraire des membres de l'armée et des sapeurs-pompiers qui luttent avec eux, côte à côte pour la sécurité de la population.
- Perte d'un instrument important pour la coordination entre les cantons.
- Anéantissement de beaucoup d'idéalisme et de motivation des cadres et de la base.
- Affaiblissement de la protection civile en tant que partenaire au sein du système de la Protection de la population XXI.

Nous espérons que ces informations auront su vous montrer la valeur que représente cette subvention fédérale qui s'élève à deux francs par membre de la protection civile. Pouvez-vous espérer que votre décision sera équitable?

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs, nos meilleures salutations  
UNION SUISSE POUR LA PROTECTION CIVILE

sig. Conseiller national Walter Donzé, Président central  
sig. Hans Jürg Münger, secrétaire central»

## L'avis du ministre des finances

JM. Le conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz s'est exprimé de manière positive, le 5.12.2005, à l'égard de la subvention allouée à l'Union suisse pour la protection civile:

«Je peux rester bref. Le Conseil fédéral est d'avis qu'il s'agit ici d'une des rares associations qui remplissent comme milice, avec engagement, courage et conviction, des tâches de l'Etat. Ce sont des tâches qui, nota bene, n'ont pas été déléguées aux cantons, car la législation est toujours affaire fédérale. Le Conseil fédéral propose d'adopter cette subvention.»

parle de plus de 90 % de ses recettes. Grâce à la participation fédérale, l'USPC peut publier la présente revue trilingue *action*, et peut également collaborer activement lors de la réalisation et de la mise en pratique des réformes de la protection civile et de la protection de la population.

### 2006: et ça continue

Si l'USPC n'a pas poussé son dernier soupir à la fin de l'an passé, si elle peut encore continuer à travailler en 2006, c'est grâce à l'engagement du président central de l'USPC pour défendre les intérêts de notre association au sein du Parlement et grâce à sa déclaration personnelle, le 5 décembre, avant la votation décisive du Conseil national. Même si Walter Donzé a été mis de justesse en minorité par 78 voix contre 73, il peut considérer ce résultat comme un succès personnel. Après que le Conseil des Etats a maintenu, dans la deuxième semaine de session, la subvention pour l'Union suisse, la Commission des finances du Conseil national a fini par s'aligner en laissant tomber ses sanctions. Ainsi, la subvention fédérale était assurée, au moins pour l'an 2006. Une task force de l'Union suisse s'occupe maintenant intensément de l'avenir de l'association.

A propos du Parlement: Il est pénible de devoir constater que de nombreux membres de celui-ci ne savent que peu de choses sur les buts, les tâches et l'utilité de la protection de la population, une organisation regroupant cinq partenaires, dont la protection civile, alors que cette protection de la population suisse existe depuis deux ans.

*Si quelqu'un s'intéresse aux péripéties de la votation du 5 décembre 2005 au Conseil national, il trouvera des renseignements dans le Bulletin officiel sous [www.parlement.ch/ab/frameset/f/index.htm](http://www.parlement.ch/ab/frameset/f/index.htm) (Bulletin officiel -> Session d'hiver 2005 du Conseil national -> 05. Sitzung -> 05047). Il est aussi intéressant de consulter le compte-rendu de la votation. On y verra quels conseillers nationaux ont voté pour ou contre l'Union suisse pour la protection civile.* □